



**DIRECTION DU DOMAINE PUBLIC**  
**Gestion du Domaine Public**  
05.55.45.63.17

**Droits de stationnement applicables aux déménagements  
réalisés par les particuliers ou les entreprises  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

• ***Forfait pour la neutralisation de place(s) de stationnement payant :***

- 5,14€/place/jour si l'emplacement est situé dans une zone de stationnement payant
- Application du forfait au nombre de jours autorisés, et au nombre de places considéré nécessaire lors de l'instruction pour garantir la sécurité des usagers du domaine public